

Accueil

- Propriétaire occupant

- Locataire - hébergé

- Propriétaire bailleur
- Accédant à la propriété
- Copropriétaire
- Rénovation énergétique

- Améliorer l'habitat
- Habitat indigne
- Précarité énergétique
Accédants à la propriété
- Accomp. social lié au logt

- Développer l'offre de logts

Vous êtes Syndic, syndic bénévole ou copropriétaire,

pour tous renseignements concernant des travaux d'économie d'énergie dans votre copropriété,

contactez SOLiHA Yvelines:

> au 01.39.07.78.51.

> à contact@solih78.fr

Télécharger la plaquette correspondant à votre situation :

> Syndics et syndic bénévole

> Copropriétaires

VOTRE COPROPRIETE

« CONFORT, ENERGIE, SECURITE, VALORISATION »

Une solution pour y voir plus clair.

Pour plus d'information connectez-vous au site dédié à cette mission.

Et télécharger notre plaquette au format pdf

Notre dossier de présentation au format pdf

Notre dossier de presse au format pdf

www.audit-360.fr/Devis-en-ligne

Bienvenue sur le site du SOLiHA Yvelines

Vous êtes un particulier, propriétaire occupant ou bailleur , ou bien encore locataire ou hébergé et vous souhaitez améliorer, adapter ou procéder à la rénovation énergétique de votre logement (isolation, économies d'énergie) .

Vous représentez l'état, une collectivité ou un organisme et vous cherchez à traiter des situations individuelles ou collectives d'habitat inconfortable, dégradé, inadapté, indigne ou insalubre.

Ce site est fait pour vous.

Vous y trouverez des informations sur les aides financières (subventions et prêts à taux privilégiés), la fiscalité immobilière, (avantages, déductions…), les conditions de locations (loyers, bail, garanties, assistance…)

Vous y trouverez aussi la présentation des cadres opérationnels mobilisables par les collectivités pour améliorer l'habitat existant et développer une offre en logement accessible à chacun.

Le SOLiHA Yvelines participe au guichet unique.

Mais un site internet ne peut pas tout savoir et tout fournir, notre équipe est à votre disposition, pour faciliter la réalisation de vos projets.

Alors, n'hésitez pas, CONTACTEZ NOUS : cliquez [ici](#)

Attention : Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu tous les accords de financement.